

**N° ADM/2021/83****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	16 novembre 2021	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	16 novembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49

**Séance du lundi 22 novembre 2021**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h45), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 19h40), M. Richard ZEIGER, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT  
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET  
Mme Evelyne TRESCARTES, procuration à M. Jean-Pierre BARRET  
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT  
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY  
Mme Linda GUEDJALI, procuration à Mme Frédérique COLAS  
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER  
Mme Olga LIGALT, procuration à M. Xavier MARQUIS

**SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND****Objet : Demande de DETR pour l'aménagement et la sécurisation des étangs de Saint Ange**

ADM/2021/83

Conseil communautaire du  
22 novembre 2021**Objet : Demande de DETR pour l'aménagement et la sécurisation des étangs de Saint Ange**

Les communes de Bussy-en-Othe et de Brion sont toutes les deux propriétaires d'une partie des étangs de Saint Ange sur lesquels il est proposé aujourd'hui de conduire un projet de valorisation et de sécurisation pour améliorer les conditions d'accès aux usagers.

L'objectif des opérations d'aménagement rural conduites par la communauté de communes est de favoriser l'accès du plus grand nombre aux richesses naturelles et patrimoniales que compte le territoire du Jovinien et de développer ainsi les pratiques de tourisme et de loisirs dans des conditions optimales.

Le site des étangs de Saint-Ange est un lieu propice aux activités de pleine nature comme la randonnée ou la pêche mais il convient d'installer quelques équipements pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (pêcheurs notamment) mais aussi sécuriser et agrémenter la circulation des promeneurs (habitants ou touristes de passage).

L'opération consiste ainsi en :

- L'installation de deux pontons de pêche équipés PMR
- La pose de potelets en bois et de barrières pour empêcher les véhicules de stationner et dédier pleinement le site aux modes doux
- Installation d'une passerelle et de deux garde-corps pour sécuriser les passages des usagers.

Parallèlement à ces aménagements, la commune de Bussy-en-Othe installera des jeux pour enfants, des tables de pique-nique et des bancs sur la partie dont elle est propriétaire.

Le plan de financement HT de l'opération s'établirait comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	Taux	
Aménagements Étangs de Saint-Ange	36 838,10 €	DETR 40% du HT (aménagements et équipements à vocation touristique ET/OU d'accessibilité)	40%	14 735,24
		Autofinancement 60%	60%	22 102,86 €
TOTAL	36 838,10 €			36 838,10 €

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 08/11/2021 ;

Vu l'exposé du Vice-président ;

Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à lancer l'opération d'aménagement des étangs de Saint-Ange telle que décrite en séance,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à solliciter une subvention au titre de la DETR pour hauteur de 14 735,24 €, soit 40% de la dépense HT,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et à l'obtention des financements associés.



Pour copie conforme,

Le Président

Nicolas SORET